

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Le Ségur de la Santé : 293 CME alertent sur le malaise persistant dans les Communautés Médicales**

En ce jour de grève, la Conférence Nationale des Présidents des Commissions Médicales d'Établissements des Centres Hospitaliers souhaite réaffirmer la préoccupation majeure et persistante des Praticiens Hospitaliers concernant la perte progressive d'attractivité de l'hôpital public et les difficultés de fidélisation de ses talents.

Ces dernières semaines, 293 commissions médicales de Centres Hospitaliers et de Centre Hospitaliers Spécialisés (recensement des CHU en attente) ont adopté une motion témoignant de ce constat. Cette mobilisation est inédite et témoigne de l'inquiétude et du malaise grandissant des Praticiens Hospitaliers en quête de reconnaissance et de conditions d'exercice optimales à un moment où ils se mobilisent sans compter face à cette crise sanitaire d'une ampleur et d'une durée inédite. Elle souligne le manque d'ambition du Ségur pour le corps médical.

Cette motion demande notamment l'application au bénéfice de tous de la fusion des quatre premiers échelons pour que l'ensemble des praticiens hospitaliers ayant la même durée dans le service accompli bénéficient de la même rémunération. Il s'agit d'un impératif d'équité garantissant l'unité et la cohésion des équipes hospitalière, tant en termes de rémunération pour une même ancienneté que de capacité d'atteindre le dernier échelon à un âge raisonnable. Car, dans les faits, beaucoup de praticiens déjà nommés ne bénéficieront pas du nouveau 13<sup>e</sup> échelon atteignable seulement après 36 années passées au service de l'hôpital public.

Ce sujet est d'autant plus sensible que les praticiens hospitaliers, en milieu de carrière ou subissant la pénibilité de la permanence des soins s'estiment avoir été délaissés par les mesures du Ségur.

D'autres mesures statutaires très attendues (qualité de vie au travail, management, gouvernance, conditions d'exercices, ...) tardent à voir le jour alors qu'elles sont promises depuis de nombreuses années. La proposition de Loi Rist a jeté un très grand trouble. Même si de nombreux articles ont été sensiblement améliorés en 1<sup>ère</sup> lecture à l'assemblée nationale, elle laisse l'impression que les engagements sur la remédicalisation de la gouvernance sont déjà remis en cause.

La visibilité financière de nos établissements reste encore très floue et une grande inquiétude règne sur leur capacité à disposer des moyens financiers, humains et matériels nécessaires au développement des projets adaptés aux besoins de santé.

La simplification et le décloisonnement du système de santé restent au stade de déclaration d'intentions. A cet égard, il est plus que temps de réduire les écarts de contraintes et de rémunérations entre public et libéral.

Le Ségur de la Santé a été un signal important vis-à-vis des hospitaliers avec des moyens financiers d'un niveau jamais engagé depuis de très nombreuses années. Cet effort doit être souligné mais il reste hélas insuffisant pour combler le fossé creusé lors de ces quinze dernières années. Force est de constater que l'électrochoc sur l'attractivité et la fidélisation tant attendu par les communautés médicales n'est pas encore au rendez-vous.

Les mesures du Ségur de la santé doivent être amplifiées sans tarder avant que le système ne s'effondre en sortie de crise.